

APPEL A PROJETS

Création et animation d'un tiers-lieu
au cœur d'un patrimoine remarquable,
l'ancien presbytère de Saint-Aignan de Grand Lieu

Date limite de remise des candidatures :
Lundi 26 août 2019



CONTEXTE :

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu souhaite **soutenir l'initiative citoyenne et/ou collaborative, associative et collective en faisant émerger, au sein de son ancien presbytère, un lieu de partage, de rencontre, de convivialité et de mixité.**

Cet ancien presbytère, situé en plein cœur du centre-bourg, un des éléments essentiels du patrimoine communal, est remarquable tant pour l'aspect patrimonial du bâtiment et son architecture que pour son parc, un écrin de verdure de 3 000 m² orné de majestueux cèdres du Liban et de quelques tilleuls.

L'ensemble patrimonial va faire l'objet d'une réhabilitation et d'une extension, avec le concours de la Fondation du Patrimoine, dans une logique de valorisation. Il constituera une porte d'entrée sur le lac de Grand lieu, situé à 700 m, dédié aux contes et légendes qui l'entourent et ce dans le cadre **d'un projet communal vaste intitulé « Rives de Grand Lieu »** (voir aussi sur : www.saint-aignan-grandlieu.fr).

Rives de Grand Lieu : Le projet est issu d'une dynamique partenariale entreprise de mise en tourisme autour du lac de Grand Lieu en 2015 avec les neuf autres communes riveraines, le département et les intercommunalités.

L'objectif est de faire du territoire de Grand Lieu un atout touristique pour la Loire-Atlantique. Le lac de Grand Lieu en effet est considéré comme l'un des joyaux du département en matière de zones humides. Grande réserve naturelle protégée, il abrite plus de 270 espèces d'oiseaux, près de 200 espèces de reptiles et batraciens, 30 espèces de poissons et une cinquantaine de mammifères. La zone du lac abrite également 250 espèces de végétaux et 220 d'algues. Il s'agit, autour de ce joyau, de fédérer les acteurs du tourisme et de développer une offre touristique durable et cohérente avec les valeurs du territoire.

Le projet Rives de Grand Lieu est aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre. Le lancement d'une **identité touristique intitulée « LAC DE GRAND LIEU, vous n'avez pas fini d'en faire le tour »** est prévu à compter du 12 juin 2019. L'élaboration d'un **« Pass Grand Lieu »** va permettre de renforcer la connaissance de l'offre touristique, culturelle, patrimoniale, d'hébergement et de loisirs du secteur, dans un cadre respectueux de l'environnement. L'abbatiale de Saint-Philbert de Grand Lieu, l'église et la maison des marais de Saint-Lumine de Coutais et la maison des pêcheurs à la Chevrolière sont déjà positionnés dans le Pass Grand Lieu. **Les activités futures proposées dans l'ancien presbytère de Saint-Aignan de Grand Lieu pourront y figurer.**

Par ailleurs, le projet Rives de Grand Lieu prévoit la **valorisation des fenêtres existantes autour du lac de Grand Lieu.** Ainsi, la mise en place d'un circuit sur le thème « Paysages et écosystèmes » permettra de découvrir et de valoriser les quatre sites repérés : le site de Pierre-Aigüe, situé sur la commune de Saint-Aignan de Grand Lieu – La Maison du lac de Grand Lieu, située à Bouaye – le clocher de l'église de Saint-Lumine de Coutais – L'observatoire de la maison des pêcheurs à Passay, situé à la Chevrolière.

L'ancien Presbytère : pierre angulaire du projet « Rives de Grand Lieu »

Il s'agit d'ouvrir le bâtiment aujourd'hui inoccupé, pour en faire un lieu de détente et de loisirs, un point de rencontre et de rassemblement pour les habitants, une halte également pour les promeneurs et randonneurs à la convergence des cheminements piétonniers de la commune.

Le bâtiment, situé sur deux étages, disposera d'espaces d'expressions scénographiques pour accueillir différentes programmations, expositions et ateliers initiés tant par la commune que par les propositions qui seront faites.

L'ouverture de l'équipement réhabilité est prévue pendant l'été 2020. Les projets ont donc vocation à se développer à l'issue.

NOTION DE TIERS-LIEU :

Le tiers-lieu (ou 3^e lieu) fait référence aux environnements sociaux qui se distinguent du 1^{er} lieu (le foyer) et du 2nd lieu (le travail). Le tiers-lieu s'entend comme volet complémentaire destiné à la vie sociale de la communauté et se rapporte à des espaces où des individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger.

Cela peut prendre la forme d'espaces de travail partagés, d'ateliers partagés, de fab labs (laboratoires de fabrication) et accueillir des services hybrides : salles de réunions, jardins partagés, boutiques partagées, cafés, épiceries, ressourceries, espaces de médiation culturelle et bien d'autres...

OBJECTIFS :

La commune est convaincue de la nécessité d'envisager un tiers-lieu au sein de ce patrimoine remarquable en tant que lieu de vie qui doit faire se rencontrer les habitants, les acteurs associatifs, les promeneurs et doit permettre de faire coïncider culture, partage, convivialité, mixité.

Elle souhaite que soit redonnée vie à ce patrimoine local, point de convergence d'initiatives à la fois culturelles, citoyennes et/ou collaboratives, en cherchant une ou des activités de niche, une ou des spécificités propres à conforter le positionnement du site en tant que fenêtre sur le lac de Grand Lieu et d'y développer une expertise sur le **thème des « contes et légendes »** voulue sur ce lieu dans le cadre du projet « Rives de Grand Lieu ». Le projet devra de ce fait, tenant compte des habitants, s'adresser à **un public de rayonnement géographique large**.

Ce tiers-lieu de plus devra vivre en coordination avec les lieux de médiation existants, situés à proximité immédiate : l'Espace Vie Locale (lieu dédié aux acteurs locaux associatifs), la médiathèque « Le Jardin de Lecture » et l'Ecole Municipale de Musique « Le Patio Musical ».

OBJET :

Pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est fixée, la commune met à disposition une partie des espaces à exploiter au sein des locaux de l'ancien Presbytère, au sein duquel des projets sont recherchés :

- . Pour animer le café-conte ;
- . Pour développer des initiatives s'inscrivant dans les objectifs souhaités.

Au rez-de-chaussée :

- . Un café, de 28 m². Cet espace pourrait disposer d'un mobilier spécifique (prévu dans le projet scénographique porté par la commune) ;
- . Un espace polyvalent de 29 m² jouxtant le café, équipé dans une partie de la pièce d'un dispositif scénographique (prévu dans le projet porté par la commune) ;
- . Un jardin d'hiver de 19 m², situé à côté du café, bénéficiant lui aussi d'un mobilier spécifique type étagère prévu dans le projet scénographique ;
- . Un salon de 15 m².

A l'étage :

Les activités de l'espace situés à l'étage pourront se partager, selon les projets sélectionnés, entre la commune, les acteurs locaux et le(s) candidat(s) retenu(s). L'étage se composerait de :

- . Deux salles de travail de 14,5 m² chacune ;
- . Quatre salles d'exposition allant de 14,5 m² à 38,5 m² voire 54 m² selon le choix d'esquisse en cours d'étude.

Au 2^e étage :

. Un espace atelier de 82 m² et un espace d'exposition d'environ 54 m².

LES PROJETS DEVRONT :

. Permettre de rapprocher les populations (citoyens, acteurs locaux...) grâce à une offre d'initiatives et de services adaptée ;

. Démontrer la démarche contributive et la capacité à constituer une communauté ;

. Permettre d'ancrer ce lieu sur le territoire en tenant compte des forces vives locales ;

. S'inscrire dans une démarche également en cohérence avec la volonté communale de valorisation du patrimoine local et l'ambition du projet « Rives de Grand Lieu » ;

. Etre en mesure d'assurer l'indépendance et la viabilité économique du lieu ;

. Démontrer le caractère innovant et la capacité à évoluer ;

Seront privilégiées des approches projetées à moyen et long termes.

MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT COMMUNAL :

Les conditions de mise à disposition des locaux (bail, loyer, moyens humains et financiers...) et les éventuelles modalités d'accompagnement communal (appui à la communication ...) seront étudiées à l'issue de la période de présélection des dossiers des candidats, au regard du modèle économique des projets présentés.

CALENDRIER PREVISIONNEL :

. Publication de l'appel à projets : jeudi 9 mai 2019 ;

. Date limite de réception des candidatures : lundi 26 août 2019 à 17h ;

. Présélection des dossiers : septembre 2019. Les offres seront examinées par un comité de sélection, composé d'élus, de personnalités qualifiées et de citoyens ;

. Visite du site pour les candidats présélectionnés, en présence du comité de sélection : septembre 2019 ;

. Réception du projet pluriannuel détaillé des candidats présélectionnés (la liste des pièces attendues sera communiquée aux candidats concernés, ainsi que la date limite précise de remise des projets) : octobre-novembre 2019 ;

. Audition des candidats : octobre-novembre 2019,

. Choix/notification du(des) projet(s) retenu(s) : décembre 2019,

. Développement du projet : été 2020.

MODALITES DE PRESELECTION DES PROJETS :

La commune de Saint-Aignan de Grand Lieu pourra décider et demander aux candidats dont les offres sont incomplètes ou imprécises de fournir les éléments.

Dans la phase de présélection des projets, les dossiers seront évalués en fonction des critères suivants :

. De la cohérence du projet dans la dynamique annoncée des contes et légendes (40%) ;

. De la capacité à assurer l'animation, l'indépendance et la viabilité économique du projet (40 %) ;

. Du caractère innovant et fédérateur de la démarche, tenant compte des forces vives locales (20 %).

Les dossiers devront être constitués des pièces suivantes (énumération non exhaustive) :

- . Courrier de motivation ;
- . Nom/raison sociale et coordonnées du ou des candidat(s) ;
- . Titre du projet ;
- . Statut juridique du(des) porteur(s) de projet ;
- . Description précise et argumentée du projet ;
- . Calendrier et méthode de mise en œuvre envisagée ;
- . Proposition d'animation ;
- . Modèle économique du projet ;
- . Bénéfices attendus ;
-

PIECES ANNEXES A DISPOSITION :

- . Le projet du cabinet scénographique à l'étude, qui a été présenté en réunion publique le 23 avril 2019 aux habitants de la commune, intitulé : « Annexe1_Presentation_projet_ancien_Presbytere » ;
- . Les pages du dossier parues dans le magazine communal hiver 2018/2019 qui présentent le projet « Rives de Grand Lieu », dont les enjeux sur l'ancien Presbytère. Document intitulé : « Annexe2_Rives_Presbytere_Mag_Hiver2018_2019 ».

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Les candidats pourront adresser leur dossier, en portant sur le pli la mention « Appel à projets : création et animation d'un tiers-lieu au cœur d'un patrimoine remarquable, l'ancien Presbytère », en le déposant en mairie contre récépissé ou par voie postale à :

Monsieur le Maire
Mairie
Place Millénia
44860 SAINT-AIGNAN DE GRAND LIEU

Pour toute demande de renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les services de la mairie : Tél. 02 40 26 44 44. Email : contact@saql.fr